

Fiche d'information à destination des patientes

Curage ganglionnaire

Cette fiche remise par votre chirurgien gynécologue a pour but de compléter les explications données lors de votre consultation. N'hésitez pas à le solliciter en cas de questions.

➤ Qu'est-ce qu'un curage ganglionnaire ?

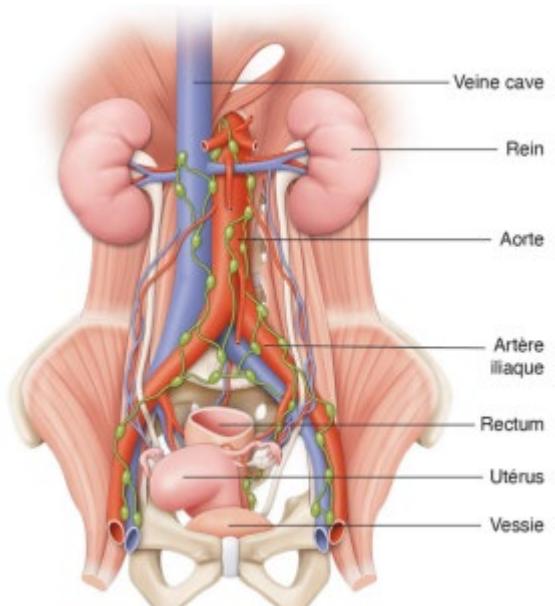
Un curage ganglionnaire est l'exérèse d'une zone ganglionnaire au niveau du pelvis et/ou à proximité de l'aorte abdominale. L'objectif est de connaître le statut ganglionnaire de la maladie (négatif ou positif) afin de statuer sur la nécessiter ou non de traitement adjuvant (chimiothérapie ou radiothérapie) ainsi que leurs modalités.

➤ Comment se déroule l'intervention ?

L'intervention est réalisée sous anesthésie générale par endoscopie (cœlioscopie ou voie robot-assistée) ou par voie abdominale (laparotomie).

Elle peut être couplée à d'autres gestes opératoires selon l'indication.

La durée opératoire est d'environ 2h30.



➤ Existe-t-il des risques ou complications opératoires ?

Il peut exister des risques opératoires durant un curage ganglionnaire:

- Une plaie d'organe (vessie, uretères, intestin)
- Une plaie vasculaire avec un risque hémorragique une transfusion sanguine
- Une collection de lymphéma en post-opératoire pouvant nécessiter un drainage
- Des troubles de cicatrisation.

➤ En pratique :

- *En préopératoire :*
- Vous bénéficierez d'une consultation d'anesthésie.
- L'entrée dans le service se fera le matin de l'intervention.

- *En peropératoire et en cours d'hospitalisation :*
 - Une sonde urinaire peut être installée au début de l'intervention
 - Si besoin, l'équipe chirurgicale peut être amenée à réaliser un examen gynécologique
 - La durée d'hospitalisation est en moyenne de 1 à 4 jours selon le geste.
- *En post-opératoire :*
 - En cas de curage seul, il n'y a pas de consignes particulière en dehors des bains à éviter jusqu'à cicatrisation
 - En cas de douleur non soulagée par les antalgiques prescrits, de saignement important, de fièvre $\geq 38.5^\circ$, d'arrêt du transit ou de troubles de cicatrisation, contactez le service.

Numéros utiles

Secrétariat parcours pelvis	02.97.06.70.14
Secrétariat d'hospitalisation de chirurgie	02.97.06.98.16
Urgences gynécologiques	
➤ 9h-17h	02.97.06.97.97
➤ La nuit, appeler le standard au 02.97.06.90.90 et demandez les urgences gynécologiques.	